



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

A ADRESSER AVANT LA NOTIFICATION DES MARCHES ETUDES OU TRAVAUX

Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur soutient le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire...). Il est destiné à tous les maîtres d'ouvrage (hors particulier) : entreprises des secteurs agricoles, industriels et tertiaires privés, collectivités et gestionnaires d'habitat collectif. Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

TE63 porte l'ambition d'accélérer la transition énergétique, et souhaite renforcer et soutenir la production de chaleur renouvelable sur son territoire (solaire thermique, géothermie, combustion de biomasse), pour atteindre les objectifs fixés au niveau national et européen.

Afin de dynamiser les filières d'énergies renouvelables et d'accroître fortement le nombre de dossiers éligibles et sélectionnés, la gestion de ces aides financières du Fonds chaleur a été déléguée par l'ADEME à TE63 par le biais d'un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) baptisé "TE63 Chaleur".

La gestion déléguée des aides du Fonds chaleur par TE63, opérateur territorial, permet d'ouvrir l'accès de ces aides aux porteurs de projets de petite et moyenne envergures, jusqu'alors exclus de ce dispositif pour des raisons de seuils de production.

Contenu du dossier de demande de subvention

1. Courrier type de demande de subvention
2. Volet administratif
3. Volet technique
4. Volet financier
5. Liste des pièces à fournir

Annexe 1 – Attestation relative à la qualité de PME au sens communautaire et définition communautaire des micros, petites et moyennes entreprises ; *s'applique à tout type d'opérateur*

Annexe 2 – Déclaration des aides de minimis

Annexe 3 – Règles générales d'attribution des aides ADEME

Annexe 4 – Cahier des charges ADEME

Annexe 5 – Conditions d'éligibilité investissements

Fiches projets ADEME (**fournie par TE63 au cours de l'instruction**)

SEULE LA TRANSMISSION D'UN DOSSIER COMPLET FERA L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA DEMANDE

Le dossier est à transmettre à :

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
36 rue de Sarliève
CS20004
63808 COURNON D'AUVERGNE
Contact : Clara Millet
energies@te63-sieg.fr
04.73.34.24.10

COURRIER TYPE DE DEMANDE D'AIDE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de : Représentant légal Représentant dûment mandaté

De (Nom, Raison Sociale et Sigle) :

Sollicite par la présente demande une aide financière pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessous et certifie :

- ✓ Être régulièrement déclaré ;
- ✓ Être en règle à l'égard de la réglementation en vigueur notamment sociale, fiscale et environnementale ;
- ✓ Avoir mis en place et respecter dans ma structure toutes les mesures destinées à prévenir la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles ainsi que les mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme le cas échéant
- ✓ Être en règle au regard de mes obligations en matière de mise en place d'un plan de mobilité (dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, pour les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site) ; Art.51 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- ✓ Ne pas encourir de procédure collective ;
- ✓ Exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier ;
- ✓ Avoir pris connaissance des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME du 23 octobre 2014 ;
- ✓ **Que l'opération pour laquelle je sollicite une aide financière n'a pas commencé ou qu'elle n'a pas donné lieu à des engagements fermes sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté... voir article 11 des règles générales (Annexe 3).**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le dossier de demande d'aide financière pour l'opération consistant à :

.....

J'ai bien noté que ce dossier ne sera examiné que si tous les documents et renseignements demandés y sont joints.

Fait, le à

Nom, Prénom, Qualité :

Signature

Cachet de l'organisme

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

VOLET ADMINISTRATIF

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale :
Forme juridique :
N° SIRET :
Adresse du siège social :
Taille de l'organisme : Petite (< 50 salariés et chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel ≤ 10 M€)
 Moyenne (< 250 salariés et chiffre d'affaires annuel ≤ 50 M€ ou total du bilan annuel ≤ 43 M€)
 Grande
Régime de TVA : Assujetti Assujetti partiel Non assujetti
Aides de minimis perçues au cours des 3 derniers exercices fiscaux : Oui Non *Si oui joindre l'annexe 2 dûment remplie*

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Représentant légal :
Nom - Prénom :
Fonction :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Délégation de signature et/ou de pouvoir à (joindre au dossier la délégation) :

Nom - Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Personne chargée du suivi technique de l'opération, s'il diffère du représentant légal :

Nom-Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Personne chargée du suivi administratif de l'opération, s'il diffère du suivi technique :

Nom-Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

TE63 peut recueillir des données personnelles vous concernant afin d'assurer le traitement de ses demandes de subventions et peut vous inviter à des événements en lien avec son activité. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de cette mission respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ». Les données individuelles, concernant les nom, prénom, téléphone et adresse électronique des membres de votre personnel, peuvent être consultées par les personnels de TE63 habilités à y accéder dans le cadre de ce dispositif et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

- ✓ Les données sont conservées 24 mois après le dernier échange entre TE63 et votre structure.
- ✓ La base légale du traitement est celle du consentement conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données.

CONSENTEMENT A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

J'accepte en cochant la case ci-contre, que les données personnelles des membres de ma structure soient traitées par TE63 conformément aux présentes informations portées à ma connaissance. Je m'engage à informer et à recueillir auprès de chaque membre de mon personnel concerné son consentement.



VOLET TECHNIQUE

TYPE D'OPERATION : Investissement (installation, équipement...) Études
 FILIERE RENOUVELABLE : Bois Énergie Géothermie Solaire thermique Réseau de chaleur
 ADRESSE DE L'OPERATION (LIEU, TERRITOIRE DE REALISATION) :
 COORDONNEES GPS :
 Latitude :
 Longitude :
 PERIODE PREVISIONNELLE DE REALISATION DE L'OPERATION :
 Date de début :
 Date de fin :
 PRODUCTION ANNUELLE RENOUVELABLE ATTENDUE (EN MWH/AN) :
 LONGUEUR DE RESEAU EN METRE LINEAIRE (SI CONCERNE) :

DESCRIPTION DU PROJET :

.....

Pour les demandes d'aides relatives à un investissement, merci de joindre les fiches techniques ADEME dûment complétées (en annexe).

Pour les demandes d'aides relatives à une étude, merci de joindre :

- Le cahier des charges
- La proposition détaillée et le devis du bureau d'études
- La qualification RGE ou équivalente du bureau d'étude

N.B. : quand un cahier des charges ADEME existe, les prestations doivent le respecter.

OBJECTIFS POURSUIVIS ET RESULTATS ATTENDUS :

.....

ENGAGEMENTS LIES A LA COMMUNICATION PRIS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mentionner dans tous les supports de communication l'ADEME et TE63 comme partenaires en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME et de TE63 ou la mention « Opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME et de TE63 ».

VOLET FINANCIER

Préciser pour cette opération le statut vis-à-vis de la TVA :

Récupération partielle ou totale de la TVA : Oui Non

Bénéfice du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur l'opération : Oui Non

DEPENSES PREVISIONNELLES LIEES A L'OPERATION PRESENTANT LE MONTANT HT ET LE MONTANT HTR :

Les dépenses prévisionnelles sont à présenter et seront à justifier sur la base du montant Hors Taxe Récupérable par le Trésor Public (HTR). Ce montant correspond au montant hors taxe de l'opération auquel s'ajoute le montant de la TVA non récupérée par le bénéficiaire.

Exemples sur l'opération concernée par la demande :

- Si non récupération de la TVA le montant HTR affiché sera égal au montant TTC
- Si récupération totale de la TVA le montant HTR sera égal au montant HT
- Si récupération partielle de la TVA et/ou via le bénéfice du FCTVA le montant HTR sera égal au montant HT ajouté de la TVA non récupérée

Postes de dépenses	Montant HT	Montant HTR
TOTAL		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

	Obtenu	Prévu
	Montant en €	
AUTO-FINANCEMENT		
FONDS PROPRES		
EMPRUNTS (préciser taux et durée)		
CREDIT BAIL :		
AUTRES (précisez)		
AUTRES AIDES		
AIDES PRIVEES (précisez)		
AIDES PUBLIQUES⁽¹⁾		
ADEME – TE63		
ETAT		
DEPARTEMENT		
AUTRES (précisez) :		
AUTRES (précisez) :		
TOTAL		

⁽¹⁾ Conformément à l'article 2.1.1 des règles générales d'attribution des aides par l'ADEME, le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS :

Pour tous les projets :

- Courrier de demande de subvention
- Dossier de demande de subvention dûment rempli et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA : BIC/IBAN

Et, le cas échéant :

- Projet de contrat si financement par crédit-bail et indication de la valeur marchande du matériel concerné
- Contrat de délégation de service public (DSP) ou Contrat de Partenariat Public-Privé (PPP)
- Délégation de pouvoir et/ou de signature

Selon le type d'aide demandé :

- Déclaration des aides de « minimis »

Pour les groupements d'intérêt public (GIP) :

- Décision et délibération signée de l'organe compétent sollicitant l'aide
- Copie de la publication de la décision d'approbation de la convention constitutive (GIP)
- Convention constitutive et liste des membres du CA

Pour les collectivités territoriales et leurs groupements :

- Délibération signée de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

TE63 se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires en cours d'instruction du dossier.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES :

Pour tous les projets d'investissement :

- Fiche projet ADEME dûment complétée en fonction de la filière renouvelable du projet
- Justification de la performance énergétique du bâtiment (audit/étude énergétique ou DPE, étude RT)
- Plan d'implantation du projet
- Schéma de principe hydraulique complet de l'installation
- Étude de conception ou de faisabilité de la solution de production d'énergie renouvelable
- Schéma d'instrumentation et plan de comptage
- Documentation technique de l'installation prévue avec PV de certification
- Schémas d'implantation des installations :
 - Biomasse : Plan implantation chaufferie et silo
 - Solaire thermique : Implantation des panneaux et local technique
 - Géothermie : Plan des forages sur sondes ou des puits (production/réinjection) avec mention des sens d'écoulement
 - Réseau de chaleur : Plan du réseau avec diamètres des réseaux et puissance des sous stations

Pour les projets **bois énergie** :

- Justificatifs de qualification (RGE / OPQIBI 20.12...) des intervenants (bureaux d'études, installateurs, ...)
- Contrat d'approvisionnement
- Lettres d'engagements des fournisseurs et attestations PEFC ou FSC ou équivalent

Pour les projets **solaires thermique** :

- Justificatifs de qualification (RGE / OPQIBI 20.14...) des intervenants (bureaux d'études, installateurs, ...)
- Contrat de suivi et de maintenance de l'installateur (hors cas de location-vente), si 5 capteurs > 50m²
- Pour les opérations dans le neuf : fiche synthèse de calcul réglementaire qui fait apparaître le CEP
- Pour les opérations en location-vente : fournir le contrat CPE de vente de chaleur ou de location longue durée signée par les parties

Pour les projets **géothermie** :

- Justificatifs de qualification (RGE / OPQIBI 20.13...) des intervenants (bureaux d'études, installateurs, ...)
- Étude de faisabilité sous-sol avec le rapport TRT et de géomodélisation si la longueur cumulée des sondes ou pieux équipés est >1000 mètres linéaires
- Pour les PAC sur géostructures énergétiques, étude géotechnique intégrant les effets thermiques de la géothermie sur les géostructures et le sol ainsi que l'avis technique (ou ATEX chantier) pour les pieux énergétiques
- Pour les PAC sur nappe, le dossier de demande de garantie recherche AQUAPAC si celui-ci a été déposé auprès de la SAF Environnement

Pour les projets de **réseaux de chaleur** :

- Étude de faisabilité ou schéma directeur conforme aux guides :
 - Les projets de création : « Guide de création d'un réseau de chaleur- Éléments clefs pour le maître d'ouvrage » ADEME/AMORCE.
 - Les projets d'extension : « le Schéma directeur (de moins de 5 ans) du réseau de chaleur existant – Guide de réalisation » ADEME/AMORCE. Le Schéma Directeur des Énergies de l'agglomération est accepté.
- Un courrier d'engagement du porteur de projet comprenant :
 - L'attestation d'engagement de réponse à l'enquête de branche annuelle SNCU sur les réseaux de chaleur : cette attestation comprendra les coordonnées complètes du contact en charge de la réponse à l'enquête de branche
 - L'Attestation de vérification de l'encadrement Européen sur les réseaux de distribution :

Pour les demandes d'aides relatives à une étude, joindre :

- Le cahier des charges
- La proposition détaillée et le devis du bureau d'études
- La qualification RGE ou équivalente du bureau d'étude

ANNEXE 1 : DÉFINITION COMMUNAUTAIRE DES MICROS, PETITS ET MOYENNES ENTREPRISES

Définition communautaire des micro, petites et moyennes entreprises (résumé) :

Catégories de PME	Effectifs		Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
Microentreprise	< 10		≤ 2 millions d'euros		≤ 2 millions d'euros
Petite entreprise	< 50	ET	≤ 10 millions d'euros		≤ 10 millions d'euros
Entreprise moyenne	< 250		≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

Le critère d'« AUTONOMIE » de la PME :

Afin de mieux appréhender la réalité économique des PME et d'exclure de cette qualification les groupes d'entreprises dont le pouvoir économique excéderait celui d'une PME, il convient de distinguer les différents types d'entreprises :

- Les **entreprises autonomes** : toute entreprise qui n'est pas qualifiée comme entreprise partenaire ou comme entreprise liée.
- Les **entreprises partenaires** :
Sont entreprises partenaires des entreprises dont l'une (entreprise amont) détient, seule ou avec une entreprise liée, **25% ou plus du capital ou des droits de vote** de l'autre (entreprise aval).
Une entreprise ne peut PAS être considérée comme une PME si 25 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés par un ou des organismes publics ou collectivités publiques.
Une entreprise peut toutefois être qualifiée d'autonome en présence de certaines catégories d'investisseurs, (par ex. sociétés publiques de participation, sociétés de capital à risque, universités, investisseurs institutionnels y compris fonds de développement régional, autorités locales autonomes (< 5 000 habitants et budget < 10 M€).
- Les **entreprises liées** :
Sont des entreprises liées des entreprises dont l'une est en **position de contrôle** de l'autre (actionnariat majoritaire, influence dominante sur l'administration ou la direction, accord particulier...)

Afin de renforcer les mesures d'incitation pour l'investissement en fonds propres dans des PME, une **présomption** qu'il n'y a pas d'influence dominante sur l'entreprise considérée a été introduite.

ANNEXE 2 : DÉCLARATION DES AIDES DE MINIMIS

Joindre l'attestation dûment remplie si votre opération relève :

- D'actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation
- D'investissements dans des équipements pédagogiques
- D'études générales visant à acquérir des connaissances en vue de travaux prospectif, d'observation, d'évaluation des performances, d'élaboration d'outils et méthodes, d'analyses comparatives (benchmark).

ENTREPRISE :

SITE DE :

N° DE SIREN :

NOMBRE DE SITES JURIDIQUEMENT REGROUPES SOUS LE MEME SIREN :

INTITULE DE L'AIDE PRESENTEMENT DEMANDEE :

1) Ensemble des aides d'état dites « *de minimis* », tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un versement à l'entreprise (et non seulement au site concerné) au cours des 3 derniers exercices fiscaux précédant la date de signature de cette déclaration ; ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement sous 3 ans :

Description de l'aide	Date de décision	Montant de l'aide de minimis	Organisme
TOTAL			

Le terme *de minimis* désigne une aide d'État versée par tout organisme public en dehors de tout régime d'aide notifié à la Commission européenne ou en dehors de tout régime-cadre exempté.

Les aides *de minimis* sont qualifiées comme telles dans la convention d'attribution de l'aide.

Le montant brut total des aides *de minimis*, octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200.000 euros sur une période de 3 exercices fiscaux.

L'ADEME doit obtenir de l'entreprise concernée, avant l'octroi de l'aide, une déclaration relative aux autres aides *de minimis* qu'elle a reçues au cours des deux précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

2) Ensemble des aides publiques reçues ou envisagées pour le projet présenté :

Description de l'aide et nom de l'organisme sollicité	Date de décision	Montant de l'aide	Montant de minimis

Je soussigné(e)

Nom – Prénom :

Agissant en tant que :

Certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date :

Signature et tampon :

ANNEXES 3 : RESSOURCES ADEME – RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES AIDES

- REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION : [HTTPS://WWW.ADEME.FR/WP-CONTENT/UPLOADS/2022/09/2022-REGLES-GENERALES-ATTRIBUTION-AIDES-ADEME.PDF](https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/09/2022-regles-generales-attribution-aides-ademe.pdf)
- AIDES A LA REALISATION :
 - [HTTPS://WWW.ADEME.FR/WP-CONTENT/UPLOADS/2022/09/20141023-DELIBERATIONS-CA-N14-3-4-ADEME.PDF](https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/09/20141023-deliberations-ca-n14-3-4-ademe.pdf)
 - [HTTPS://WWW.ADEME.FR/WP-CONTENT/UPLOADS/2022/09/2014-2023-REGIME-AIDES-ENVIRONNEMENT-59358-ADEME.PDF](https://www.ademe.fr/wp-content/uploads/2022/09/2014-2023-regime-aides-environnement-59358-ademe.pdf)
- PLUS D'INFORMATIONS SUR : [HTTPS://WWW.ADEME.FR/NOS-MISSIONS/FINANCEMENT/](https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/)

ANNEXE 4 : RESSOURCES ADEME – CAHIERS DES CHARGES ETUDES DE FAISABILITE

- CHAUFFERIE BIOMASSE : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-faisabilite-projets-chaufferie-biomasse>
- SOLAIRE THERMIQUE : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique>
- GEOTHERMIE DE SURFACE : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etude-faisabilite-geothermie-surface-aerothermie>

ANNEXE 5 : RESSOURCES ADEME – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ INVESTISSEMENTS

- CHAUFFERIE BIOMASSE : [HTTPS://AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR/ENTREPRISES/AIDES-FINANCIERES/2023/REALISATION-DINSTALLATIONS-PRODUCTION-CHALEUR-BIOMASSE-BOIS](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-production-chaleur-biomasse-bois)
- EXTENSION ET CREATION DE RESEAUX DE CHALEUR : [HTTPS://AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR/ENTREPRISES/AIDES-FINANCIERES/2023/EXTENSION-CREATION-RESEAUX-CHALEUR-FROID](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/extension-creation-reseaux-chaleur-froid)
- SOLAIRE THERMIQUE : [HTTPS://AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR/ENTREPRISES/AIDES-FINANCIERES/2022/AIDE-A-LINSTALLATION-PRODUCTION-DEAU-CHAUDE-SOLAIRE-THERMIQUE-METROPOLE](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-linstallation-production-deau-chaude-solaire-thermique-metropole)
- GEOTHERMIE DE SURFACE : [HTTPS://AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR/ENTREPRISES/AIDES-FINANCIERES/2023/INSTALLATIONS-PRODUCTION-CHALEUR-FROID-A-PARTIR-GEOTHERMIE-SURFACE](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/installations-production-chaleur-froid-a-partir-geothermie-surface)

Vous trouverez sur le site de l'ADEME les volets techniques et financier à remplir ainsi que la liste des pièces à fournir.

Ne les déposer pas sur le site de l'ADEME, merci de nous les envoyer car c'est TE63 qui instruit les dossiers pour l'ADEME au titre du Contrat Chaleur Renouvelable.